

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1231

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bony, M. Breton, M. Fabrice Brun,
M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Dive, M. Dumont,
M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Juvin,
Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, M. Minot, M. Nury, M. Pauget,
M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin, M. Vatin,
M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 2

À la seconde phrase, après le taux :

« 2 % »,

insérer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit pour les députés les Républicains en cette période où la guerre fait rage sur le sol européen de rappeler que les 2% du PIB consacrés à l'effort de défense nationale sont un minimum à atteindre.